Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_056-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Délibération n° 2024/056

OBJET : **DSIL** **Rénovation toiture de la ferme de Nabeillou**		
Date de convocation : **22 mars 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **32**	Date d'affichage ou notification : **18 avril 2024**

L'an **2024, le 04 avril** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 6
Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir OISEAU Christelle) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme FITA Claire (pouvoir BLESS Mathieu) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - M. BACOU Julien (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BUNEL Sylvie).

Absents sans pouvoir : 1
Mme KAOUANE Louisa.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

M. DURAND Eric a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_056-DE

La ferme de Nabeillou, située au sein de la base de loisirs de Nabeillou, accueille depuis de nombreuses années plusieurs activités et plusieurs associations (escalade, VTT, MJC) et a été le centre des animations festives autour de Grandeur Nature (soirées guinguettes, Food-truck, boissons, accueil des personnels d'animation, accueil des artistes, etc.).

La toiture de la ferme de Nabeillou nécessite une rénovation afin de permettre l'accueil de l'ensemble de ces activités et la pérennisation du bâtiment.

La mise en sécurité de la ferme passe par sa rénovation toiture. Les services techniques de la mairie réalisent quant à eux, en travaux en régie, la rénovation de l'appartement, dit conciergerie, comme lieu d'accueil des artistes et du personnel.

Des partenariats financiers ont été recherchés.

Il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de demande de DSIL à hauteur de 40% du montant des travaux, à savoir 38 000 € HT.

Nous complétons ainsi la qualité des aménagements de la base de loisirs de Nabeillou.

Travaux	Montant € HT	DSIL	%	Mairie	%
Rénovation bâtiment toiture	38 000 €	15 200 €	40%	22 800 €	60%

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le projet de rénovation de la toiture du bâtiment de la base de loisirs de Nabeillou selon le plan de financement présenté ci-dessus,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer auprès des partenaires financiers les demandes de subvention correspondantes.

- DE DONNER tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Eric DURAND**





« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »